

Monceau Assurances annonce pour sa mutuelle vie, Capma & Capmi, des taux de participation aux excédents sur les fonds en euro en recul pour 2020, à 1,20 % pour Dynavie et 1,35 % pour le Carnet Multi Épargne

Dynavie (seul contrat en euro diffusé depuis 1997 par Capma & Capmi)	1,20 % (net avant CSG – CRDS ; 2,20 % pour 2019)
Carnet Multi Épargne (contrat diffusé par Capma & Capmi de 1991 à 1997)	1,35 % (net avant CSG – CRDS ; 2,45 % pour 2019)

Paris, le 21 janvier 2021 – *S'appuyant sur une gestion financière atypique, Capma & Capmi, mutuelle d'assurance vie de Monceau Assurances, sert à ses sociétaires au titre de 2020 des participations aux excédents nettes de frais de gestion en recul sur celles de 2019, à 1,20 % contre 2,20 % pour le fonds en euro de Dynavie, et à 1,35 % au lieu de 2,45 % sur celui du Carnet Multi Épargne. Soucieuse d'un traitement équitable de ses sociétaires, la mutuelle s'interdit de moduler le taux servi en fonction de la taille des contrats ou de la part investie sur les unités de compte.*

Les violentes turbulences des marchés financiers et des marchés de taux d'intérêt ont marqué la gestion des portefeuilles des fonds en euros et les participations aux excédents servis aux sociétaires. Ces taux se situent néanmoins dans une parfaite continuité stratégique de la politique financière de Capma & Capmi, dont les lignes directrices sont restées inchangées ces dernières années. Cette politique a forgé des portefeuilles atypiques au regard des pratiques des autres opérateurs : là où on trouve une poche obligataire pouvant représenter 80 %, voire même 90 % dans le portefeuille d'un fonds en euro, de tels actifs en représentaient par exemple pour Dynavie à peine plus de 40 % (cf. infra).

Cette baisse marquée des taux servis au titre de 2020, qui restent satisfaisants dans le contexte généralisé de baisse des taux d'intérêt, ancrés durablement à des niveaux proches de zéro, et de l'absence d'inflation en 2020, s'explique notamment par deux facteurs :

UN PROGRAMME DE RÉALISATION DE PLUS-VALUES DIFFÉRÉ PAR PRUDENCE

En 2018, les programmes de réalisation des plus-values au fur et à mesure de leur apparition ont laissé la mutuelle sans réserves lorsque les marchés se sont retournés, se traduisant par l'apparition d'importantes moins-values latentes dans les portefeuilles d'actifs gérés pour les fonds en euro à la date du 31 décembre 2018. Bénéficiant de la forte progression des indices boursiers et de la bonne tenue des marchés immobiliers sur lesquels les portefeuilles sont investis de longue date, l'exercice 2019 a heureusement permis d'absorber ces moins-values latentes, tandis que, par prudence autant que par souci de piloter le taux de couverture de la marge de solvabilité, une partie des plus-values n'était pas matérialisée avant le 31 décembre 2019, pour couvrir le risque d'un retournement des marchés.

Prudence bienvenue puisque la crise boursière de février et mars a eu raison de ce matelas de sécurité, faisant de nouveau apparaître des moins-values significatives sur ces portefeuilles. Le rebond amorcé en avril, la phase de consolidation qui a suivi et l'effet euphorisant de l'annonce début novembre de la mise au point d'un vaccin contre le coronavirus ont permis de rétablir la situation. Même si la plupart des grands indices européens n'ont pas retrouvé leur niveau de début d'année, les remarquables performances des gérants sélectionnés par le groupe pour gérer les fonds d'actions ont conjugué leurs effets aux résultats d'une qualité durable de la gestion immobilière, permettant de retrouver des niveaux élevés dans la valorisation des portefeuilles.



Instruit par les expériences de 2018 et 2019, le conseil d'administration a décidé, avec la même prudence, de préserver une partie du stock de plus-values ainsi apparues. Au 31 décembre 2020, les plus-values laissées à l'état latent ont atteint un niveau jamais observé auparavant dans la gestion des fonds en euro, à respectivement 35 millions et 38 millions pour Dynavie et le Carnet Multi Épargne. À comparer dans les deux cas à un portefeuille d'environ un milliard.

LES EFFETS DÉFAVORABLES DE L'AFFAIBLISSEMENT DU COURS DU DOLLAR

La mutuelle est exposée au risque de change depuis les opérations intervenues en 2017 sur le portefeuille d'obligations souveraines italiennes. La totalité de ce portefeuille a été cédée en 2017. Les liquidités dégagées à cette occasion ont été en partie investies en obligations privées libellées en devises, en dollars US principalement, de maturité courte, sans couvrir le risque de change. L'appréciation du dollar en 2019 a bénéficié au compte de participation aux excédents de Dynavie pour 4,2 millions soit environ 45 centimes de rendement.

Ces positions en devises ont été en partie allégées au début de 2020, à des cours proches de ceux du 31 décembre 2019. Mais sur le portefeuille résiduel, l'affaiblissement du cours du dollar au cours de l'exercice a pesé sur les produits financiers de l'exercice, à hauteur de 4,0 millions, affectant le taux de participation pour environ 40 centimes de rendement.

UNE GESTION FINANCIÈRE DIVERSIFIÉE ET DES PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES ALLÉGÉS

Les lignes directrices de la politique financière sont restées inchangées ces dernières années. La recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, la protection contre une hausse des taux nominaux, la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, la diversification sur des actifs réels qui ne comportent pas de risque de crédit, demeurent les fondements des décisions prises.

Depuis 2010, le groupe diversifie donc largement ses investissements en dehors des obligations classiques, souveraines ou privées, exposées au risque de taux et de défaut des émetteurs. Protéger les actifs contre les effets d'un scénario de reprise d'inflation et de tensions sur les taux à long terme, en privilégiant les investissements dans des actifs réels, caractérise les principes directeurs de la gestion financière menée depuis des années. La politique d'allocation d'actifs pour les fonds en euro ne s'écarte pas de cette stratégie générale, et accorde une place importante et croissante aux actifs de diversification. Elle s'est poursuivie en 2020.

Rigoureusement cantonnée, et répondant aux principes d'éthique constants de la mutuelle, la gestion financière du fonds en euro de Dynavie s'appuie en premier lieu sur un portefeuille de titres obligataires vifs, qui, du fait des allègements opérés en 2020, représente environ 40 % de l'encours géré au 31 décembre, laissant une large place à d'autres classes d'actifs, au premier rang desquelles l'immobilier (14%), les obligations convertibles (8%), les actions (24%) et l'or (1%). Par prudence, près de 12 % des avoirs du portefeuille ont été maintenus en liquidités. La mutuelle entend ainsi assumer collectivement un risque financier que chaque sociétaire renoncerait à prendre individuellement. Dans un contexte de taux d'intérêt à long terme quasi-nuls, et semble-t-il durablement ancrés à ces niveaux, cette politique, conduisant certes à une certaine volatilité des performances, paraît la seule à même de générer des performances sur le long terme.



DES VALEURS ET UNE ÉTHIQUE GARANTES D'UN TRAITEMENT ÉQUITABLE DES SOCIÉTAIRES ET DONC DE LA PERFORMANCE À LONG TERME.

• Une gestion financière rigoureusement cantonnée

Capma & Capmi veille scrupuleusement au « cantonnement » des actifs, afin que chaque détenteur de contrat bénéficie des fruits de la gestion des placements du produit auquel il a souscrit. Les détenteurs de contrats fermés ne sont pas lésés dans le but de doper les performances des seuls contrats ouverts à la souscription. L'exemple du Carnet Multi Épargne le démontre.

Les actifs financiers de chacun des contrats font ainsi l'objet d'une gestion séparée, adaptée à la nature des engagements couverts. Leurs revenus appartiennent aux seuls titulaires du contrat en question. En aucun cas ils ne viennent bénéficier au produit dont l'assureur souhaite promouvoir la distribution, pratique trop souvent répandue et encore insuffisamment dénoncée.

• La distribution équitable des revenus

En constituant des provisions, pratique encouragée par l'autorité de tutelle, la plupart des opérateurs se réserve la possibilité de distribuer « plus tard » les produits acquis sur la gestion des capitaux confiés pour, soit disant, « lisser » la performance, avec pour conséquence d'en faire profiter d'autres souscripteurs que ceux dont l'épargne a généré ces produits. Lorsque ces provisions sont effectivement restituées aux assurés... or, de toute évidence, tel n'est d'ailleurs pas toujours le cas.

Capma & Capmi refuse de recourir à de telles pratiques, trop éloignées de son éthique mutualiste. Comme elle s'interdit, pour la même raison, de moduler la participation servie aux sociétaires en fonction de l'importance de leur contrat ou de la part investie en unités de compte.

À chacun ce qui lui revient.

En conséquence des règles qu'elle applique, l'entreprise ne dispose pas d'un « matelas » de sécurité, et les performances des fonds en euro, parce qu'elles ne sont pas « lissées », peuvent s'afficher plus volatiles.

La souscription d'un contrat d'assurance-vie demeure un acte de prévoyance à long terme. **La performance des contrats doit s'apprécier dans la durée** : les principaux facteurs de soutien des performances futures prendront leur source dans la qualité du portefeuille constitué aujourd'hui et dans la rigueur des principes qui président à sa gestion.

MONCEAU ASSURANCES, EN BREF.

Monceau Assurances fédère des sociétés d'assurance mutuelle, servant plus de 300.000 sociétaires et clients. Doté d'une structure financière solide illustrée par le niveau de ses fonds propres, plus d'un milliard d'euros au sens de Solvabilité 2, le groupe gère 9 milliards d'euros d'actifs. S'appuyant sur 80 agences générales et 350 collaborateurs présents sur le territoire et dans les sites d'exploitation de Luxembourg, Paris ou Vendôme, Monceau Assurances distribue des produits d'assurance IARD, des régimes de retraite en points gérés « par capitalisation » qui constituent le cœur historique de son activité, des contrats d'assurance-vie aux performances durables et reconnues et propose des solutions patrimoniales haut de gamme.

Chiffre d'affaires combiné 2019 : 850 M€ - Fonds propres comptables 2019 : 1, 172 Mds€ -

Actifs gérés : 8,9Mds€. Pour plus d'informations : www.monceauassurances.com.

CAPMA & CAPMI, EN BREF.

Société d'assurance mutuelle vie du groupe créée en 1955. À côté d'une gamme de produits d'assurance vie de type épargne, régulièrement primée, Capma & Capmi développe une activité dans les domaines de la rente viagère et de la retraite en points gérée par capitalisation.

Chiffre d'affaires 2019 : 202 M€ - Fonds propres comptables 2019 : 419 M€ - Actifs gérés : 4,9 Mds€